

Sur place



Conseils – Lisez les panneaux d'information. Ne vous installez pas à proximité immédiate d'une cabane. Si vous souhaitez quand même camper ou bivouaquer près d'une cabane, prenez contact avec l'équipe de gardiennage et proposez une contribution pour l'utilisation des toilettes ou prenez une consommation à la cabane: vous ménagez l'environnement et facilitez les relations.

Ne laissez rien à part vos empreintes, n'emportez rien à part vos impressions



Sécurité – Ce lieu est-il à l'abri de la foudre, de chutes de pierres, d'avalanches, de crues? Les cours d'eau peuvent gonfler très vite même par beau temps (fortes pluies en amont, changements liés à des centrales hydrauliques). En cas de doute, installez-vous à une distance suffisante d'un cours d'eau. Si vous faites du feu, utilisez les foyers déjà présents, évitez tout dégât, et respectez les interdictions de feux.



Ayez des égards – Restez silencieux à l'aube et au crépuscule: beaucoup d'animaux sont actifs. Emballez vos vivres pour la nuit. En cas de besoin pressant, respectez une distance suffisante par rapport à un cours d'eau, enterrez vos besoins ou recouvrez-les et brûlez le papier (sauf s'il y a un risque d'incendie). Faites votre vaisselle avec des produits biodégradables, là où l'eau que vous employez ne peut pas parvenir directement dans un cours d'eau. Remportez tous vos déchets.



Pour en savoir plus

Le site map.geo.admin.ch situe sur une carte de Suisse des zones de protection et des milieux naturels particulièrement fragiles: le Parc National Suisse, les districts francs fédéraux, les bas-marais, les hauts-marais, les zones alluviales ainsi que les zones de tranquillité pour la faune peuvent être visualisés au moyen de la fonction de recherche.

Pour les réserves naturelles établies par les cantons ou les communes, voir les sites cantonaux de géoinformation (liens sur kkgeo.ch/fr).

La campagne «Respecter c'est protéger» sensibilise au respect dû à la faune dans la pratique des sports d'hiver (respecter-cest-protoger.ch).



.....
Pour en savoir plus sur les sports de montagne respectueux de la nature:
www.sac-cas.ch/sport-protection
.....

Impressum

Éditeur / commandes

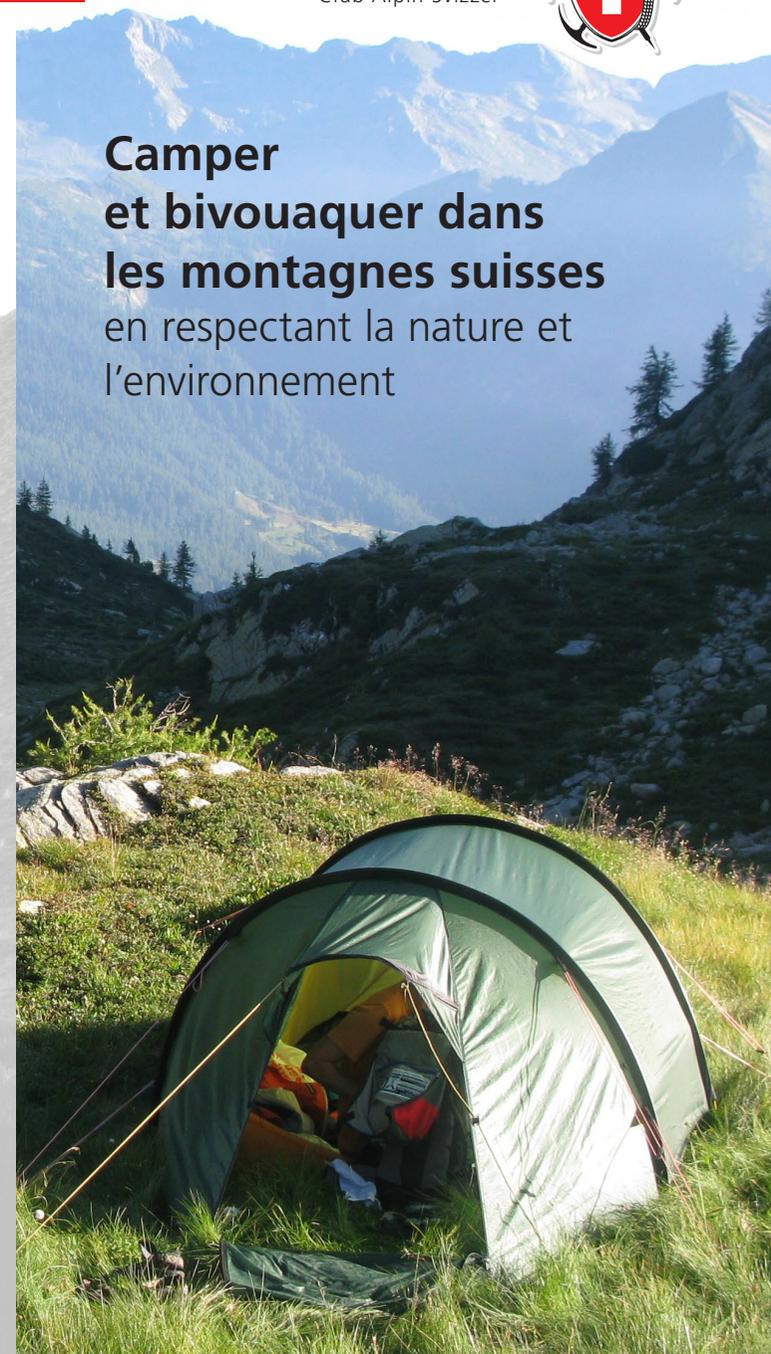
Club Alpin Suisse CAS
Centre de compétences
sport et environnement
Monbijoustrasse 61
CH-3000 Berne 23
Téléphone 031 370 18 18
natur@sac-cas.ch
Photos:
René Michel, Florian Frank
© SAC-CAS 2014



Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Camper et bivouaquer dans les montagnes suisses en respectant la nature et l'environnement



Passer une nuit en montagne à la belle étoile est une expérience unique. Cet aide-mémoire vous présente la situation juridique qui l'encadre ainsi que le respect dont il faut faire preuve, ne serait-ce que pour que cette activité reste possible à l'avenir.

Situation juridique

En Suisse, la situation juridique n'est pas la même partout, et cet aide-mémoire ne peut pas être exhaustif. Selon le Code civil, « chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui » (article 699, alinéa 1 CC). Certains cantons et certaines communes appliquent des restrictions. De plus, dans les zones de protection suivantes, camper librement est expressément interdit, ou alors impossible car l'accès à ces zones est interdit:

- Le Parc National Suisse
- Les districts francs fédéraux
- De nombreuses réserves naturelles
- Les zones de tranquillité pour la faune (durant les périodes de protection)

En revanche, passer une seule nuit au-dessus de la limite forestière et en petit groupe ne pose en général pas de problème si l'on se comporte avec égards. Par ailleurs, un bivouac d'urgence reste toujours possible.

Termes et définitions



Bivouaquer – Dormir à la belle étoile, dans un igloo ou dans une grotte de neige.



Camper – Passer une nuit sous une petite tente en dehors des places de camping officielles.

Cet aide-mémoire ne traite pas de l'installation d'un camp de plusieurs jours (prendre contact avec la commune ou avec le propriétaire du terrain) ni du fait de dormir dans un véhicule (respecter les interdictions signalées).

Le respect débute par la planification



Conseils – Informez-vous pour savoir où se trouvent les zones de protection mentionnées (« Situation juridique »). Limitez vos déchets: utilisez des récipients réutilisables.



Sécurité – Informez-vous des conditions météorologiques et renseignez-vous également sur les risques naturels: par exemple, les arêtes et les crêtes sont très dangereuses en cas d'orage, tout comme les cours d'eaux en cas de fortes pluies.



Ayez des égards – Utilisez une carte pour trouver les milieux naturels les moins problématiques. Évitez les zones alluviales et humides, qui abritent souvent des plantes rares. En général, dormir au-dessus de la limite forestière ne pose pas de problème du point de vue écologique, et la vue y est belle.

Interdiction – Dans les zones de protection mentionnées (« Situation juridique »), camper librement est expressément interdit, ou alors impossible car l'accès à ces zones est interdit.



Sans problèmes – Les lieux les plus propices sont situés au-dessus de la limite forestière, dans des prairies alpines ou terrains rocheux.

Ayez des égards particuliers – À proximité d'un alpage ou d'une cabane, demandez l'autorisation au paysan ou à l'équipe de gardiennage. Dans les jardins d'escalade, il faut être particulièrement vigilant durant la période de nidification des oiseaux rupestres (comme le faucon pèlerin ou le hibou grand-duc).

À éviter – Évitez de passer la nuit dans des habitats écologiquement sensibles comme la limite supérieure de la forêt (tétraoïnés, ongulés), les zones alluviales ou humides.

